This electronic version (PDF) was scanned by the International Telecommunication Union (ITU) Library & Archives Service from an original paper document in the ITU Library & Archives collections.

La présente version électronique (PDF) a été numérisée par le Service de la bibliothèque et des archives de l'Union internationale des télécommunications (UIT) à partir d'un document papier original des collections de ce service.

Esta versión electrónica (PDF) ha sido escaneada por el Servicio de Biblioteca y Archivos de la Unión Internacional de Telecomunicaciones (UIT) a partir de un documento impreso original de las colecciones del Servicio de Biblioteca y Archivos de la UIT.

هذه النسخة الإلكترونية (PDF) نتاج تصوير بالمسح الضوئي أجراه قسم المكتبة والمحفوظات في الاتحاد الدولي للاتصالات (ITU) نقلاً من وثيقة ورقية أصلية ضمن الوثائق المتوفرة في قسم المكتبة والمحفوظات.

此电子版（PDF 版本）由国际电信联盟（ITU）图书馆和档案室利用存于该处的纸质文件扫描提供。

Настоящий электронный вариант (PDF) был подготовлен в библиотечно-архивной службе Международного союза электросвязи путем сканирования исходного документа в бумажной форме из библиотечно-архивной службы МСЭ.

RAPPORT DE GESTION

(68e année des services télégraphique et téléphonique, 30e année du service des radiocommunications)

1936

Organisation et personnel.

Services télégraphique et téléphonique. — L'emploi de traducteur devenu vacant par suite de la promotion de M. Auberson (voir notre rapport de gestion pour 1935) a été repourvu à partir du 1er octobre 1936. M. L. Vermeille, jusqu'alors secrétaire de chancellerie, a été nommé à ce poste.

Service des radiocommunications. — L'emploi de commis de 1re classe est devenu vacant le 5 novembre 1936 par suite du décès de M. W. Bornand.

Personnel occupé par les **deux sections** du Bureau. — La mutation suivante a été enregistrée le 1er octobre 1936:

	Ancien grade	Nouveau grade
M. P. Weber	comptable	secrétaire-adjoint

Le personnel permanent et **temporaire** du Bureau se composait, à fin 1936, des fonctionnaires et employés suivants:

Services télégraphique et téléphonique	Service des radiocommunications	Personnel occupé par les deux sections
1 vice-directeur	1 vice-directeur	1 secrétaire-adjoint
1 secrétaire	1 secrétaire	2 aides de 1re classe
2 secrétaires-adjoints	1 secrétaire-adjoint	1 aide de 2e classe
1 traducteur	1 chef de chancellerie	1 concierge
1 commis de 1re classe	3 secrétaires de chancellerie	1 aide temporaire
1 commis de 2e classe	1 commis de 1re classe [2]	
2 aides temporaires [1]	5 aides de 1re classe	
	3 aides temporaires	

En ce qui concerne les traitements, le Conseil fédéral a décidé de réduire, pour 1936 et 1937, les traitements des directeurs et des agents des Bureaux des Unions internationales à Berne. Cette réduction, qui aggrave celle appliquée en 1934 et 1935, est de 10% environ.

[1]) Dont un pour une très courte période.

[2]) Jusqu'au 5 novembre 1936.

Le tableau ci-après indique les pays qui font partie de l'Union et, le cas échéant, dans quelle classe ils cotisent pour l'une ou l'autre section du Bureau et dans quelles conditions ils se sont engagés à appliquer la Convention et un ou plusieurs des Règlements y annexés.

Pays	Classe de contribution		Convention		Règlement télégraphique		Règlement téléphonique		Règlements des radiocommunications			
									Règlement général		Règlement additionnel	
	Services télégraphique et téléphonique	Service des radiocommunications	S = Signature A = Adhésion	Date du dépôt de la ratification, de l'adhésion ou de la déclaration [29]	S = Signature [1] A = Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration [29]	S = Signature A = Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration [29]	S = Signature [9] A = Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration [29]	S = Signature A = Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration [29]
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Afghanistan	VI	—	A	3. X. 1935								
Union de l'Afrique du Sud	I	I	S	30. V. 1935 [28]	S	19. VI. 1935 [3] [27]	S	19. VI. 1935 [27]	S	19. VI. 1935 [3] [27]	S	19. VI. 1935 [27]
Albanie	V	—	A	6. V. 1935	A	6. V. 1935						
Allemagne	I	I	S	29. VI. 1934	S	15. VIII. 1934 [3]	S	15. VIII. 1934	S	15. VIII. 1934 [3]	S	15. VIII. 1934
Républ. Argentine [18]	I	I	S		S		S		S		S	
Fédération Australienne	I	I	S	20. III. 1934 [23]	S	8. II. 1934 [3] [24]			S	8. II. 1934 [3] [24]	S	8. II. 1934 [24]
Autriche	IV	VI	S	23. III. 1934	S	14. III. 1934	S	14. III. 1934	S	14. III. 1934	S	14. III. 1934
Belgique	III	III	S	2. XII. 1933	S	2. XII. 1933 [3]	S	2. XII. 1933	S	2. XII. 1933 [3]	S	2. XII. 1933
Bolivie	VI	VI	S		S	26. II. 1934 [3]	S		S	26. II. 1934	S	26. II. 1934
Brésil	I	I	S		S		S		S		S	
Bulgarie	V	V	A	13. XII. 1933	A	13. XII. 1933	A	13. XII. 1933	A	13. XII. 1933	A	13. XII. 1933
Canada	—	I	S	6. III. 1934					S	6. III. 1934		
Chili	IV	III	S		S		S		S		S	
Chine	I	I	S	5. VI. 1935 [25]	S	5. VIII. 1935 [3] [25]			S	5. VIII. 1935 [3] [25]	S	5. VIII. 1935 [25]
Etat de la Cité du Vatican	VI	VI	S	27. XII. 1933	S	27. XII. 1933	S	27. XII. 1933	S	27. XII. 1933 [3]	S	27. XII. 1933
République de Colombie	V	VI	S	7. XI. 1934	S	25. X. 1933 [3]	S	25. X. 1933	S	25. X. 1933 [3]	S	25. X. 1933
Colonies espagnoles .	VI	VI [22]	A	27. VI. 1934	A	27. VI. 1934 [3]			A [22]	27. VI. 1934 [3] [22]	A [22]	27. VI. 1934 [22]
Colonies françaises, protectorats et territoires sous mandat français		[15]	S						S		S	
Côte française des Somalis	VI				S							
Guyane française	VI				S							
Indochine française	IV				S							
Madagascar	V				S							
Nouvelle-Calédonie	VI				S							
Sénégal	V				S							
Colonies portugaises .	[11]	[16]	S		S		S		S		S	
Confédération suisse.	IV	V	S	1. VIII. 1934	S	23. VII. 1934	S	23. VII. 1934	S	23. VII. 1934	S	23. VII. 1934
Congo belge	VI	VI	S	2. XII. 1933 [4]	S	2. XII. 1933 [4] [3]	S	2. XII. 1933 [4]	S	2. XII. 1933 [4] [3]	S	2. XII. 1933 [4]
Costa-Rica	VI	VI	S		S		S		S		S	
Cuba	—	III	S		S		S		S		S	
Curaçao et Surinam .	[13]	[13]	S	23. XII. 1933	S	16. XII. 1933 [3]	S	16. XII. 1933	S	16. XII. 1933 [3]	S	16. XII. 1933
Cyrénaïque	VI	VI	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933
Danemark	IV	IV	S	6. II. 1934	S	12. II. 1934 [3] [6]	S	12. II. 1934	S	12. II. 1934 [3]	S	12. II. 1934
Ville libre de Danzig [3]	VI	VI	S		S		S		S		S	
République Dominicaine	VI	V	S	6. XII. 1935	S	4. I. 1936 [3]	S		S	4. I. 1936 [3]	S	
Egypte	IV	IV	S	11. I. 1934	S	27. XII. 1933 [3]	S	27. XII. 1933	S	27. XII. 1933 [3]	S	27. XII. 1933
République de El Salvador	VI	VI	S		S		S		S		S	
Equateur	VI	V	S		S		S		S		S	

Pays	Classe de contribution		Convention		Règlement télégraphique		Règlement téléphonique		Règlements des radiocommunications			
									Règlement général		Règlement additionnel	
	Services télégraphique et téléphonique	Service des radiocommunications	S = Signature A = Adhésion	Date du dépôt de la ratification, de l'adhésion ou de la déclaration[29]	S = Signature[1] A = Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration[29]	S = Signature A = Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration[29]	S = Signature[2] A = Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration[29]	S = Signature A = Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration[29]
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Erythrée	VI	VI	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933
Espagne	II	II	S	27. VI. 1934	S	27. VI. 1934[3]	S	27. VI. 1934	S	27. VI. 1934[3]	S	27. VI. 1934
Estonie	V	V	A	19. I. 1935	A	19. I. 1935[3]	A	19. I. 1935	A	19. I. 1935[3]	A	19. I. 1935
Etats-Unis d'Amérique	—	[17]	S	13. VI. 1934[5]					S	13. VI. 1934[5][3]		
Empire d'Ethiopie ..	VI	VI	S	14. XI. 1934	S	14. XI. 1934[3]			A	28. I. 1935		
Finlande	IV	IV	S	30. XII. 1933	S	30. XII. 1933[3]	S	30. XII. 1933	S	30. XII. 1933[3]	S	30. XII. 1933
France [3]	I	I	S		S		S		S		S	
Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord	I	I	S	29. V. 1935	S	4. XI. 1935[3]	S	4. XI. 1935	S	4. XI. 1935[3]	S	4. XI. 1935
Terre-Neuve			[20]	23. VIII. 1935					[20]	23. VIII. 1935[3]	[20]	23. VIII. 1935
Bahama			[20]	23. VIII. 1935					[20]	23. VIII. 1935[3]	[20]	23. VIII. 1935
Barbade			[20]	23. VIII. 1935					[20]	23. VIII. 1935[3]	[20]	23. VIII. 1935
Basutoland			[20]	23. VIII. 1935					[20]	23. VIII. 1935[3]	[20]	23. VIII. 1935
Protectorat du Bechuanaland ...			[20]	23. VIII. 1935					[20]	23. VIII. 1935[3]	[20]	23. VIII. 1935
Bermudes			[20]	23. VIII. 1935					[20]	23. VIII. 1935[3]	[20]	23. VIII. 1935
Guyane britannique			[20]	23. VIII. 1935	[20]	23. VIII. 1935[3]			[20]	23. VIII. 1935[3]	[20]	23. VIII. 1935
Honduras britannique			[20]	23. VIII. 1935	[20]	23. VIII. 1935[3]			[20]	23. VIII. 1935[3]	[20]	23. VIII. 1935
Protectorat des îles britanniques de Salomon ...			[20]	23. VIII. 1935					[20]	23. VIII. 1935[3]	[20]	23. VIII. 1935
Ceylan	VI [18]	—	[20]	23. VIII. 1935	[20]	23. VIII. 1935[3]			[20]	23. VIII. 1935[3]	[20]	23. VIII. 1935
Chypre			[20]	23. VIII. 1935	[20]	23. VIII. 1935[3]			[20]	23. VIII. 1935[3]	[20]	23. VIII. 1935
Iles et dépendances de Falkland ...			[20]	23. VIII. 1935					[20]	23. VIII. 1935[3]	[20]	23. VIII. 1935
Fidji			[20]	23. VIII. 1935	[20]	23. VIII. 1935[3]			[20]	23. VIII. 1935[3]	[20]	23. VIII. 1935
Gambie (colonie et protectorat) ...			[20]	23. VIII. 1935					[20]	23. VIII. 1935[3]	[20]	23. VIII. 1935
Gibraltar			[20]	23. VIII. 1935	[20]	23. VIII. 1935[3]			[20]	23. VIII. 1935[3]	[20]	23. VIII. 1935
Colonie des îles Gilbert et Ellice			[20]	23. VIII. 1935					[20]	23. VIII. 1935[3]	[20]	23. VIII. 1935
Côte d'Or (colonie Achanti, territoires du Nord, Togo sous mandat britannique)			[20]	23. VIII. 1935	[20]	23. VIII. 1935[3]			[20]	23. VIII. 1935[3]	[20]	23. VIII. 1935
Hongkong			[20]	23. VIII. 1935	[20]	23. VIII. 1935[3]			[20]	23. VIII. 1935[3]	[20]	23. VIII. 1935
Jamaïque (y compris les îles Turques et Caïques et les îles Caymans)			[20]	23. VIII. 1935					[20]	23. VIII. 1935[3]	[20]	23. VIII. 1935
Kenya (colonie et protectorat) ...			[20]	23. VIII. 1935	[20]	23. VIII. 1935[3]			[20]	5. IV. 1936[3]	[20]	5. IV. 1936
Iles sous le Vent (Antigua, Dominique, Montserrat, S. Christophe-Nieves, les îles Vierges) ...			[20]	23. VIII. 1935					[20]	23. VIII. 1935[3]	[20]	23. VIII. 1935

Pays	Classe de contribution		Convention		Règlement télégraphique		Règlement téléphonique		Règlements des radiocommunications			
									Règlement général		Règlement additionnel	
	Services télégraphique et téléphonique	Service des radiocommunications	S = Signature A = Adhésion	Date du dépôt de la ratification, de l'adhésion ou de la déclaration [20]	S = Signature [1] A = Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration [20]	S = Signature A = Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration [20]	S = Signature [2] A = Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration [20]	S = Signature A = Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration [20]
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Malaya, à savoir: Straits Settlements et Etats malais fédérés de Perak, Selangor, Negri - Sembilan et Pahang (comprenant l'Union postale de Malaya) et les Etats malais non fédérés, à savoir: Johore, Kedah (avec les services télégraphiques de Perlis), Kelantan, Trengganu, Brunei ..			[20]	23. VIII. 1935	[20]	23. VIII. 1935 [3]			[20]	23. VIII. 1935 [3]	[20]	23. VIII. 1935
Malte			[20]	23. VIII. 1935	[20]	23. VIII. 1935 [3]			[20]	23. VIII. 1935 [3]	[20]	23. VIII. 1935
Maurice			[20]	23. VIII. 1935	[20]	23. VIII. 1935 [3]			[20]	23. VIII. 1935 [3]	[20]	23. VIII. 1935
Nigeria (colonie, protectorat, Cameroun sous mandat britannique)			[20]	23. VIII. 1935					[20]	23. VIII. 1935 [3]	[20]	23. VIII. 1935
Etat du Bornéo du Nord			[20]	23. VIII. 1935	[20]	23. VIII. 1935 [3]			[20]	23. VIII. 1935 [3]	[20]	23. VIII. 1935
Rhodesia du Nord			[20]	23. VIII. 1935	[20]	23. VIII. 1935 [3]			[20]	23. VIII. 1935 [3]	[20]	23. VIII. 1935
Protectorat du Nyasaland			[20]	23. VIII. 1935					[20]	23. VIII. 1935 [3]	[20]	23. VIII. 1935
Palestine			[20]	23. VIII. 1935	[20]	23. VIII. 1935 [3]			[20]	23. VIII. 1935 [3]	[20]	23. VIII. 1935
S. Hélène et Ascension			[20]	23. VIII. 1935					[20]	23. VIII. 1935 [3]	[20]	23. VIII. 1935
Sarawak			[20]	23. VIII. 1935					[20]	23. VIII. 1935 [3]	[20]	23. VIII. 1935
Seychelles			[20]	23. VIII. 1935					[20]	23. VIII. 1935 [3]	[20]	23. VIII. 1935
Sierra-Leone (colonie et protectorat)			[20]	23. VIII. 1935	[20]	23. VIII. 1935 [3]			[20]	23. VIII. 1935 [3]	[20]	23. VIII. 1935
Protectorat du Somaliland			[20]	23. VIII. 1935					[20]	23. VIII. 1935 [3]	[20]	23. VIII. 1935
Swaziland			[20]	23. VIII. 1935					[20]	23. VIII. 1935 [3]	[20]	23. VIII. 1935
Territoire de Tanganyika			[20]	23. VIII. 1935	[20]	23. VIII. 1935 [3]			[20]	23. VIII. 1935 [3]	[20]	23. VIII. 1935
Tonga			[20]	23. VIII. 1935					[20]	23. VIII. 1935 [3]	[20]	23. VIII. 1935
Transjordanie ...			[20]	23. VIII. 1935	[20]	23. VIII. 1935 [3]						
Trinité et Tobago			[20]	23. VIII. 1935					[20]	23. VIII. 1935 [3]	[20]	23. VIII. 1935
Protectorat de l'Uganda			[20]	23. VIII. 1935	[20]	23. VIII. 1935 [3]			[20]	23. VIII. 1935 [3]	[20]	23. VIII. 1935
Iles du Vent (Grenade, S. Lucie et S. Vincent) .			[20]	23. VIII. 1935					[20]	23. VIII. 1935 [3]	[20]	23. VIII. 1935
Protectorat de Zanzibar			[20]	23. VIII. 1935					[20]	23. VIII. 1935 [3]	[20]	23. VIII. 1935

Pays	Classe de contribution		Convention		Règlement télégraphique		Règlement téléphonique		Règlements des radiocommunications			
									Règlement général		Règlement additionnel	
	Services télégraphique et téléphonique	Service des radiocommunications	S = Signature A = Adhésion	Date du dépôt de la ratification, de l'adhésion ou de la déclaration[29]	S = Signature[1] A = Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration[29]	S = Signature A = Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration[29]	S = Signature[3] A = Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration[29]	S = Signature A = Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration[29]
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Grèce[5]	III	V	S		S		S		S		S	
Guatemala	VI[12]	VI[12]	S		S		S		S		S	
Haïti (République d')	V	V	A	3. VIII. 1935	A	3. VIII. 1935			A	3. VIII. 1935	A	3. VIII. 1935
République de Honduras	VI	VI	S		S		S		S		S	
Hongrie	IV	IV	S	10. VI. 1935	S	10. V. 1935	S	10. V. 1935	S	10. V. 1935[9]	S	10. V. 1935
Iles italiennes de l'Egée	VI	VI	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933
Indes britanniques	I	I	S	30. IV. 1934	S	14. IV. 1934[3]	S	14. IV. 1934	S	14. IV. 1934[3]	S	14. IV. 1934
Indes néerlandaises	III	III	S	23. XII. 1933	S	16. XII. 1933[3]	S	16. XII. 1933	S	16. XII. 1933[3]	S	16. XII. 1933
Iran (voir sous Perse).												
Iraq	VI	VI										
Etat libre d'Irlande	V	V	S	15. II. 1935	S	18. IV. 1935[3]	S	18. IV. 1935	S	18. IV. 1935[3]	S	18. IV. 1935
Islande	VI	VI	S	9. III. 1934	S	4. XI. 1935[3]	S	4. XI. 1935	S	4. XI. 1935[3]	S	4. XI. 1935
Italie	I	I	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933
Japon, Chosen, Taiwan, Karafuto, le Territoire à bail du Kwantung et les Iles des Mers du Sud sous mandat japonais	[21]	[21]	S	1. III. 1934	S	27. XII. 1933[3]	S	27. XII. 1933	S	27. XII. 1933[3]	S	27. XII. 1933
Lettonie	V	V	S		S		S		S		S	
Libéria	—	VI	S						S		S	
Lithuanie	V	V	S		S		S		S		S	
Luxembourg	VI	—	S	9. VI. 1934	S	9. VI. 1934[3]	S	9. VI. 1934				
Maroc	IV	VI	S	23. II. 1934[7]	S	16. III. 1934[7]	S	16. III. 1934[7]	S	16. III. 1934[7]	S	16. III. 1934[7]
Mexique	VI	IV[10]	S	19. X. 1935	S	27. XI. 1935[3]	A	19. X. 1935	A	19. X. 1935[3]	A	19. X. 1935
Nicaragua	—	VI	S						S			
Norvège	III	III	S		S		S		S		S	
Nouvelle-Zélande	IV	IV	S	5. III. 1934	S	9. VIII. 1934[3]			S	9. VIII. 1934[3]	S	9. VIII. 1934
République de Panama	VI	VI	S	29. III. 1935	S		S		S	27. IV. 1935	S	27. IV. 1935
Paraguay	VI	VI	A		A				A			
Pays-Bas	III	III	S	23. XII. 1933	S	16. XII. 1933[3]	S	16. XII. 1933	S	16. XII. 1933[3]	S	16. XII. 1933
Pérou	V	V	S		S		S		S		S	
Perse[26]	VI	VI	S	20. VII. 1934	S	20. VII. 1934			A	7. I. 1935	A	7. I. 1935
Pologne	II	V	S	31. V. 1934	S	31. V. 1934[3]	S	31. V. 1934	S	31. V. 1934[3]	S	31. V. 1934
Portugal	V	III	S		S		S		S		S	
Rhodesia du Sud	VI[10]	VI[10]	A	23. VIII. 1935	A	23. VIII. 1935[3]			A	23. VIII. 1935[3]	A	23. VIII. 1935
Roumanie	III	V	S		S		S		S		S	
Siam	V	IV										
Somalie italienne	VI	VI	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933
Suède	III	III	S		S		S		S		S	
Syrie et Liban	[14]	[10]	S	22. V. 1934	S	22. I. 1934[3]	S	22. V. 1934	S	22. I. 1934[3]	S	22. I. 1934
S. Marin (République de)	—	VI										
Tchécoslovaquie	III	IV	S	5. I. 1934	S	18. XII. 1933[3]	S	18. XII. 1933	S	18. XII. 1933[3]	S	18. XII. 1933
Tripolitaine	VI	VI	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933
Tunisie	V	V	S		S		S		S		S	

Pays	Classe de contribution		Convention		Règlement télégraphique		Règlement téléphonique		Règlements des radiocommunications			
									Règlement général		Règlement additionnel	
	Service télégraphique et téléphonique	Service des radiocommunications	S = Signature A = Adhésion	Date du dépôt de la ratification, de l'adhésion ou de la déclaration[29]	S = Signature[1] A = Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration[29]	S = Signature A = Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration[29]	S = Signature[2] A = Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration[29]	S = Signature A = Adhésion	Date du dépôt de l'approbation, de l'adhésion ou de la déclaration[29]
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Turquie	III	III	S	1. XI. 1935	S	9. II. 1935[3]	S	9. II. 1935	S	9. II. 1935[3]	S	9. II. 1935
Union des Républiques Soviétistes Socialistes	I	I	S	15. VI. 1935	S	23. IV. 1935[3]	S	23. IV. 1935	S	23. IV. 1935[3]	S	23. IV. 1935
Uruguay	IV	IV	S	27. IV. 1936	S	13. VI. 1936[3]	S	13. VI. 1936	S	13. VI. 1936[3]	S	13. VI. 1936
Vénézuéla	V	IV	S	9. V. 1935	S	31. V. 1935[3]	A	31. V. 1935	S	31. V. 1935[3]	S	31. V. 1935
Yémen	VI	—	A	18. V. 1936	A	18. V. 1936						
Yougoslavie	III	V	S	28. VIII. 1934	S	7. XII. 1934[3]	S	7. XII. 1934	S	7. XII. 1934[3]	S	7. XII. 1934
Zone espagnole du protectorat du Maroc	VI	—	A	27. VI. 1934	A	27. VI. 1934[3]						

[1]) Les pays qui ont signé le Protocole final sont les mêmes que ceux qui ont signé le Règlement télégraphique, à l'exception de la Perse (actuellement dénommée Iran).

[2]) Les pays qui ont signé le Protocole final sont les mêmes que ceux qui ont signé le Règlement général des radiocommunications.

[3]) Y compris le Protocole final.

[4]) S'applique aussi au Territoire de Ruanda-Urundi, uni administrativement à la colonie du Congo belge.

[5]) Est également valable pour l'Alaska, Hawaï et les autres possessions américaines de la Polynésie, la Fédération des Philippines, Puerto Rico et les autres possessions américaines dans les Antilles, ainsi que pour la Zone du Canal de Panama.

[6]) Vu les conditions particulières qui existent pour les stations radiotélégraphiques groenlandaises, la situation actuelle ne permet pas d'appliquer pour le Groenland les règles de l'article 81, § 1, *d)* (1) du Règlement télégraphique, concernant les délais fixés audit paragraphe.

[7]) Dépôt effectué au nom de l'Empire marocain, à l'exclusion de la zone espagnole du protectorat.

[8]) Bien que n'ayant pas encore ratifié la Convention, a déclaré appliquer, depuis le 1er janvier 1934, les dispositions de ladite Convention et des Règlements y annexés.

[9]) Déclaration de l'Administration hongroise: « Les dispositions de l'article 7 du Règlement général des radiocommunications se rapportant au service de radiodiffusion ne pourraient être agréées par la Hongrie que si l'on trouvait une solution transactionnelle dans la question de la distribution des fréquences répondant aux exigences du service national hongrois. »

[10]) A partir du 1er janvier 1936.

[11]) Angola: VI; colonies portugaises en Afrique (à l'exception de l'Angola et de Mozambique): VI; colonies portugaises de l'Asie et de l'Océanie: VI; Mozambique: VI.

[12]) Provisoirement.

[13]) Curaçao: VI; Surinam: VI.

[14]) République libanaise: VI; Etat de Syrie: VI.

[15]) Afrique équatoriale française: VI; Afrique occidentale française (y compris le Sénégal): VI; Cameroun (territoires sous mandat français): VI; Côte française des Somalis: VI; Etablissements français de l'Océanie: VI; Guadeloupe: VI; Guyane française: VI; Indochine française: IV; Madagascar: V; Martinique: VI; Nouvelle-Calédonie: VI; Réunion: VI; S. Pierre et Miquelon: VI; Togo (territoire sous mandat français): VI.

[16]) Afrique occidentale portugaise: VI; Afrique orientale portugaise et possessions portugaises asiatiques: VI.

[17]) Alaska: III; Etats-Unis d'Amérique: I; Hawaï et les autres possessions américaines de la Polynésie: III; Philippines (Fédération): III; Puerto Rico et les autres possessions américaines dans les Antilles: III; Zone du Canal de Panama: III.

[18]) Un décret du 29 septembre 1934 a mis provisoirement en vigueur la Convention et les quatre Règlements y annexés.

[19]) Territoires syro-libanais: VI.

[20]) Déclaration faite par le Gouvernement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord, conformément à l'article 5 de la Convention.

[21]) Japon: I; Chosen: IV; Karafuto: VI; Iles des Mers du Sud sous mandat japonais: VI; Taiwan: VI; Territoire à bail du Kwantung: VI.

[22]) Cette indication ne se rapporte qu'aux Territoires espagnols du Golfe de Guinée.

[23]) La ratification comprend aussi les territoires de Papua et l'île de Norfolk, ainsi que les territoires de la Nouvelle-Guinée et de Nauru.

[24]) L'approbation comprend aussi les territoires de Papua et l'île de Norfolk, ainsi que les territoires de la Nouvelle-Guinée et de Nauru.

[25]) A l'occasion de la ratification de la Convention internationale des télécommunications de Madrid, 1932, et de l'approbation des Règlements y annexés, le Gouvernement national de la République de Chine déclare formellement qu'il ne reconnaît ni ne concède à aucune puissance étrangère ou à leurs nationaux le droit d'installer ou d'opérer, sans l'assentiment exprès du Gouvernement chinois, n'importe quel poste télégraphique ou radiotélégraphique dans les concessions, établissements, territoires à bail, quartiers des légations, zones des chemins de fer ou autres zones similaires, et rien en cette Convention et Règlements annexés concernant les concessions et autres zones spéciales mentionnées ci-dessus ne pourra être interprété, soit explicitement soit implicitement, d'une manière qui sera susceptible de porter atteinte d'une façon quelconque aux droits souverains de la Chine.

[26]) Depuis le 22 mars 1935, le nom officiel de ce pays est Iran.

[27]) L'approbation comprend aussi l'Afrique du Sud-Ouest.

[28]) La ratification comprend aussi l'Afrique du Sud-Ouest.

[29]) Article 5 de la Convention.

Liste des exploitations privées qui ont officiellement adhéré à la Convention internationale des télécommunications et à plusieurs des Règlements y annexés.

(Les dates sont celles du dépôt de l'adhésion.)

Exploitation privée	Convention	Règlement télégraphique	Règlement téléphonique	Règlements des radiocommunications	
				Règlement général	Règlement additionnel
African Direct Telegraph Company, Ltd.	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934
Cable and Wireless, Ltd. (anc. dénommée Imperial and International Communications, Ltd.)	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934
Compagnie des câbles sud-américains	6. III. 1934	6. III. 1934			
Compagnie française des câbles télégraphiques	6. III. 1934	6. III. 1934			
Compagnie générale de télégraphie sans fil	6. III. 1934	6. III. 1934 [2]			
Compagnie Radio-France	6. III. 1934	6. III. 1934			
Cuba Submarine Telegraph Company, Ltd.	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934
Det Store Nordiske Telegrafselskab	14. VIII. 1934	14. VIII. 1934		14. VIII. 1934	14. VIII. 1934
Deutsch-Atlantische Telegraphengesellschaft	3. IX. 1934	3. IX. 1934			
Direct Spanish Telegraph Company	30. IV. 1934	30. IV. 1934			
Direct West India Cable Company, Ltd.	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934
Eastern Telegraph Company, Ltd.	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934
Eastern Extension, Australasia and China Telegraph Company, Ltd.	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934
Eastern and South African Telegraph Company, Ltd.	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934
Europe and Azores Telegraph Company, Ltd.	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934
Halifax and Bermudas Cable Company, Ltd.	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934
Indian Radio and Cable Communications Company, Ltd.	26. IV. 1935	26. IV. 1935 [3]	26. IV. 1935		
Italcable compagnia italiana dei cavi telegrafici sottomarini	27. I. 1934	27. I. 1934 [1]	27. I. 1934	27. I. 1934	27. I. 1934
Overseas Communications of South Africa, Ltd.	5. X. 1935	5. X. 1935	5. X. 1935	5. X. 1935	5. X. 1935
Pacific Cable Board	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934
Società Italo Radio	27. I. 1934	27. I. 1934 [1]	27. I. 1934	27. I. 1934	27. I. 1934
Société anonyme belge de câbles télégraphiques	30. V. 1934	30. V. 1934	30. V. 1934	30. V. 1934	30. V. 1934
Société Radio-Orient	6. III. 1934	6. III. 1934 [2]			
West African Telegraph Company, Ltd.	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934
West Coast of America Telegraph Company, Ltd.	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934
Western Telegraph Company, Ltd.	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934
West India and Panama Telegraph Company, Ltd.	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934

[1]) Cette exploitation privée a déclaré, conformément à la décision prise par l'Italie et insérée au chiffre 4 du Protocole final au Règlement télégraphique, qu'elle n'accepte aucune obligation relative soit au § 2 de l'article 26, soit à l'article 31 dudit Règlement.

[2]) Cette exploitation privée a déclaré, conformément à la décision prise par la France et insérée au chiffre 4 du Protocole final au Règlement télégraphique, qu'elle n'accepte aucune obligation relative soit au § 2 de l'article 26, soit à l'article 31 dudit Règlement.

[3]) Y compris le Protocole final.

L'Administration de l'Iraq nous a annoncé l'adhésion de son pays à la Convention internationale des télécommunications et aux Règlements y annexés. Toutefois, la notification réglementaire par voie diplomatique ne nous a pas encore été signalée.

De même, la Companhia Portuguesa Radio Marconi a annoncé son adhésion à la Convention internationale des télécommunications et à tous les Règlements y annexés. La notification réglementaire par voie diplomatique n'a pas encore été portée à notre connaissance.

La Marconi's Wireless Telegraph Company Ltd a également annoncé son adhésion à la Convention et au Règlement télégraphique, mais cette adhésion ne nous a pas encore été confirmée officiellement.

Les exploitations privées indiquées ci-après, sans avoir adhéré officiellement à la Convention internationale des télécommunications et au Règlement télégraphique y annexé, ont déclaré qu'elles entendaient se conformer d'une manière générale aux dispositions contenues dans ces derniers actes:

All America Cables, Inc.
Amazon Telegraph Company.
Commercial Cable Company.
Commercial Pacific Cable Company.
Mexican Telegraph Company.
Radio-Austria (Société anonyme).
Radio-Suisse, Société anonyme de télégraphie et téléphonie sans fil.
Transradio Española S. A.
Transradio Internacional, Compañía radiotelegráfica Argentina S. A.
Western Union Telegraph Company.

Au surplus le Bureau de l'Union se tient, directement ou indirectement, en relations avec la plupart des exploitations privées qui ne figurent dans aucun des groupes ci-dessus.

En somme, les règles posées par l'Union internationale des télécommunications sont presque universellement observées par les administrations, exploitations privées et organismes télégraphiques, téléphoniques et des radiocommunications du monde entier, auxquels le Bureau de l'Union prête ses services et desquels il s'efforce d'obtenir, pour l'information de tous, le plus de renseignements possible relatifs aux télécommunications internationales.

Comité consultatif international télégraphique (C. C. I. T.).

Notre Bureau a assuré le secrétariat de la réunion qu'a tenue à Berne du 4 au 8 mai 1936 la IXe commission de rapporteurs du C. C. I. T. (langage convenu).

Le C. C. I. T. a tenu, à Varsovie, sa Ve réunion, du 19 au 26 octobre 1936, sous la présidence de M. l'ingénieur Krzyczkowski, directeur du département technique au ministère des postes et des télégraphes de la République polonaise.

Y étaient notamment représentés 28 administrations d'Etat, 23 compagnies de câbles et de t. s. f., 10 entreprises électrotechniques privées, le Comité consultatif international téléphonique (C. C. I. F.), le Comité consultatif international des radiocommunications (C. C. I. R.), la Commission mixte internationale pour les expériences relatives à la protection des lignes de télécommunication et des canalisations souterraines (C. M. I.), la Conférence internationale des grands réseaux électriques à haute tension, l'Union internationale des chemins de fer, l'Union internationale des producteurs et distributeurs d'énergie électrique, l'Union internationale de tramways, des chemins de fer d'intérêt local et des transports publics automobiles, au total quelque 130 délégués.

Le soussigné représentait le Bureau de l'Union.

De plus, notre office assura l'impression et la distribution des travaux préparatoires; il affecta au secrétariat général de la réunion 7 de ses fonctionnaires et 2 interprètes.

Le Journal des télécommunications a rendu compte des résultats de cette réunion.

Conformément au § 2 de l'article 12 du règlement intérieur du C. C. I. T. (annexe no 2 au Règlement télégraphique international), nous avons publié et communiqué les avis du comité. En outre, nous avons été chargés de publier les documents complets de la réunion; cette publication a été expédiée aux offices en décembre. Enfin, comme de coutume, nous avons été priés d'encaisser les quotes-parts aux frais communs de la réunion.

Le C. C. I. T. a décidé de tenir sa VIe réunion à Lisbonne, en 1940, où doit s'assembler également le C. C. I. F.

* * *

D'après les renseignements qui nous ont été fournis par l'Office espagnol, les administrations et les exploitations privées qui ont déclaré vouloir participer aux travaux du C. C. I. T. et qui se sont engagées à contribuer, par parts égales, aux frais communs de ses réunions, conformément à l'alinéa [845] du Règlement télégraphique international (Madrid, 1932), sont les suivantes, à la date de publication du présent rapport:

Administrations et exploitations privées	Date du dépôt de la déclaration et de l'engagement
Allemagne	19 août 1935
Autriche	19 octobre 1935
Belgique	27 juillet 1935
Danemark	21 août 1935
Espagne	14 juin 1935
Finlande	7 novembre 1935
France	1er juin 1935
Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord	26 juillet 1935
Hongrie	22 mai 1936
Italie	19 juillet 1935
Japon	30 avril 1936
Luxembourg	1er août 1935
Norvège	7 juillet 1936
Pays-Bas	7 août 1935
Pologne	3 juillet 1935
Portugal	18 novembre 1935
Suède	10 septembre 1935
Suisse	22 juillet 1935
Tchécoslovaquie	14 août 1935
Union des Républiques Soviétistes Socialistes	16 octobre 1935
Cable and Wireless Limited	20 juin 1936[4])
Compagnie générale de télégraphie sans fil, pour son groupe de sociétés [3])	10 août 1935[1])
Italcable, compagnia italiana dei cavi telegrafici sottomarini (représentant aussi la société Iatalo Radio)	26 mai 1936[5])
Grande compagnie des télégraphes du Nord	12 février 1934
Radio-Austria A. G.	19 octobre 1935[2])

[1]) Dépôt effectué par l'entremise de l'Administration française.

[2]) Dépôt effectué par l'entremise de l'Administration autrichienne.

[3]) La Compagnie générale de télégraphie sans fil représentera les sociétés suivantes au C. C. I. T.: Compagnie générale de télégraphie sans fil; Compagnie Radio-France; Société Radio-Orient; Compagnie française des câbles télégraphiques; Compagnie Radio-Maritime (notification nº 251).

[4]) Dépôt effectué par l'entremise de l'Administration britannique.

[5]) Dépôt effectué par l'entremise de l'Administration italienne.

Certaines administrations et exploitations privées ont déclaré à l'Administration espagnole vouloir assister à la réunion de Varsovie du C. C. I. T. et contribuer aux frais de cette session. D'autres n'ont pas fait de déclaration à Madrid mais se sont fait représenter à Varsovie et ont été appelées à contribuer aux frais de cette session. Pour plus de détails à ce sujet, nous renvoyons aux documents de la réunion de Varsovie, publiés et distribués par notre Bureau, et notamment aux procès-verbaux de la réunion des chefs de délégations et des assemblées plénières, ainsi qu'aux rapports de la commission d'organisation.

En ce qui concerne la Société des Nations, nous rappelons la note publiée à ce sujet à la page 9 de notre rapport de gestion pour 1935.

Comité consultatif international téléphonique (C. C. I. F.).

Le Bureau de l'Union était représenté à la XIe assemblée plénière du C. C. I. F., qui s'est tenue à Copenhague du 11 au 20 juin 1936.

Nous avons rendu compte dans le Journal des télécommunications de l'assemblée plénière et des réunions des commissions et sous-commissions de l'organisme dont il s'agit.

Le C. C. I. F. tiendra une assemblée plénière générale à Lisbonne, en 1940.

Comité consultatif international des radiocommunications (C. C. I. R.).

Conformément aux dispositions du § 1 de l'article 12 du règlement intérieur du C. C. I. R. (avis nº 52 du comité), le Bureau de l'Union a publié en 1936 les premiers documents préparatoires (236 pages) qui seront soumis à la 4e réunion du C. C. I. R.

D'après les renseignements qui nous ont été donnés par l'Office espagnol, les administrations, les compagnies d'exploitation radioélectrique et les organismes internationaux qui, à la date de publication du présent rapport, ont déclaré vouloir participer aux travaux du C. C. I. R. et qui se sont engagés à contribuer par parts égales aux frais communs de ses réunions, conformément au § 2 de l'article 31 du Règlement général des radiocommunications (Madrid, 1932), sont indiqués dans le tableau ci-après:

Administrations, compagnies et organismes internationaux	Date du dépôt de la déclaration et de l'engagement
Allemagne	19 août 1935
République Argentine	10 septembre 1936
Autriche	19 octobre 1935
Belgique	27 juillet 1935
Etat de la Cité du Vatican	14 décembre 1935
Confédération suisse	22 juillet 1935
Danemark	26 août 1935
Espagne	14 juin 1935
Finlande	7 novembre 1935
France	3 juin 1935
Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord	23 juillet 1935
Hongrie	18 avril 1936
Indes britanniques	20 avril 1936
Indes néerlandaises	23 septembre 1935
Italie	19 juillet 1935
Japon	30 avril 1936
Norvège	16 septembre 1935
Pays-Bas	6 août 1935
Pologne	28 janvier 1936
Portugal	16 novembre 1935
Roumanie	14 septembre 1936
Suède	10 septembre 1935
Tchécoslovaquie	14 août 1935
Union des Républiques Soviétistes Socialistes	16 octobre 1935
American Telephone and Telegraph Company	22 février 1936
Association internationale des intérêts radio-maritimes	23 décembre 1935
Cable and Wireless, Ltd.	17 décembre 1935
Compagnie générale de télégraphie sans fil, pour son groupe de sociétés [1])	10 août 1935
Compañía Internacional de Radio	24 août 1936
Dansk Radio Aktieselskab	16 septembre 1935
Gambrells, Rowse & Snoaden, Ltd. et Marine Electrical Equipment Company, Ltd.	27 décembre 1935
International Marine Radio Company, Ltd.	23 décembre 1935
Marconi Española, S. A.	20 janvier 1936
Marconi International Marine Communication Company, Ltd.	17 décembre 1935
Marconi's Wireless Telegraph Company, Ltd.	10 décembre 1935
Oesterreichische Radioverkehrs A. G.	19 octobre 1935
Radio-Austria, A. G.	19 octobre 1935
Siemens Brothers and Company, Ltd.	7 avril 1936
Transradio Española, S. A.	24 décembre 1935
Transradio Internacional Compañía Radiotelegráfica Argentina, S. A.	24 août 1936
Comité International Radio-Maritime	12 février 1936
International Amateur Radio Union	25 octobre 1935
Union internationale de radiodiffusion	14 novembre 1935

[1]) La Compagnie générale de télégraphie sans fil représentera les sociétés suivantes au C. C. I. R.: Compagnie générale de télégraphie sans fil; Compagnie Radio-France; Société Radio-Orient; Compagnie Radio-Maritime (notifications nos 251 et 254).

En outre, l'Administration espagnole a reçu les déclarations qui suivent:

1° de la Société des Nations, en date du 30 septembre 1935:

« SOCIÉTÉ DES NATIONS — GENÈVE, le 27 septembre 1935.

Monsieur le Ministre,

Conformément à l'article 31, paragraphe 2, alinéa 1, du Règlement général des radiocommunications annexé à la Convention internationale des télécommunications de Madrid de 1932, et à la suite de la décision prise par le Comité consultatif international des radiocommunications dans son assemblée de clôture, le 10 octobre 1934, à Lisbonne, j'ai l'honneur de vous déclarer que la Société des Nations, en tant qu'exploitante d'une station radioélectrique lui appartenant, a l'intention de participer aux travaux futurs du Comité consultatif international des radiocommunications, en s'engageant à contribuer à parts égales aux frais communs de ces réunions, comme prévu par l'article 31 mentionné ci-dessus.

Pour les réunions futures dudit comité, le délégué de la Société des Nations participera comme expert technique de l'organisme intéressé de la Société des Nations, laquelle, comme Institut international officiel, exploite une station radioélectrique lui appartenant près de Genève, c'est-à-dire avec droit de délibération.

Veuillez agréer, . . .

Le directeur de la section
des communications et du transit:
(signature). »

2° des Etats-Unis d'Amérique, en date du 13 octobre 1936:

(Traduction)

« L'Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique présente ses compliments à Monsieur le Ministre d'Etat et a l'honneur d'informer Son Excellence que le Gouvernement des Etats-Unis a décidé de participer aux travaux de la prochaine réunion du Comité consultatif international des radiocommunications (C. C. I. R.) qui aura lieu à Bucarest en 1937, conformément aux dispositions de l'article 31 du Règlement général des radiocommunications annexé à la Convention internationale des télécommunications signée à Madrid le 9 décembre 1932. »

3° de la Mackay Radio and Telegraph Company, en date du 23 juillet 1936,
de la National Association of Broadcasters, à Washington, en date du 24 octobre 1936,
ainsi que du groupe des compagnies indiquées ci-après, en date du 15 septembre 1936:

Radio Corporation of America,
RCA Communications, Incorporated,
Radiomarine Corporation of America,
National Broadcasting Company, Incorporated,

la déclaration de vouloir participer aux travaux de la 4e réunion du C. C. I. R. à Bucarest et de contribuer, par parts égales, aux frais communs de cette réunion.

Convention européenne de radiodiffusion (Lucerne, 1933).

Le Bureau de l'Union a servi d'intermédiaire aux administrations de la région européenne dans un certain nombre de questions concernant la radiodiffusion.

Les gouvernements qui, jusqu'ici, ont ratifié la Convention de Lucerne sont les suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Confédération suisse, Danemark, Ville libre de Danzig, Egypte, Espagne, Estonie, Etat de la Cité du Vatican, Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord, Islande, Palestine (à l'exception de la Transjordanie), Roumanie, Tchécoslovaquie.

Relations avec l'Union internationale de radiodiffusion (U. I. R.), la Commission internationale de navigation aérienne (C. I. N. A.), la Conférence aéronautique internationale (C. A. I.), l'Organisation météorologique internationale (O. M. I.) et d'autres organismes internationaux.

L'U. I. R. nous remet ses publications susceptibles d'intéresser les administrations, notamment les listes revisées des stations de radiodiffusion européennes, les rapports mensuels sur les mesures de fréquences effectuées par son centre de contrôle à Bruxelles et les bulletins mensuels donnant des renseignements sur la radiodiffusion. Le Bureau de l'Union s'est fait représenter à la réunion intercontinentale des organismes de radiodiffusion qui s'est tenue à Paris du 27 février au 6 mars 1936 et dont l'U. I. R. avait pris l'initiative.

La C. I. N. A. nous transmet ses bulletins hebdomadaires et ses bulletins officiels; ces derniers contiennent les comptes rendus de ses sessions et le texte des résolutions qu'elle a prises.

La C. A. I. nous communique les résultats de ses délibérations par l'intermédiaire de l'Office aérien fédéral, à Berne.

L'O. M. I. collabore avec nous pour la publication de la nomenclature des stations effectuant des services spéciaux.

Les renseignements importants que nous recevons des organismes susmentionnés sont portés à la connaissance des administrations. Il en est de même des informations qui nous parviennent d'autres organismes internationaux et qui concernent la technique et la réglementation de la t. s. f., la législation et la jurisprudence en matière de radiodiffusion et la bibliographie du domaine de l'application des ondes hertziennes.

Nomenclature officielle des bureaux télégraphiques.

(16e édition, 1934.)

Au cours de 1936, il a été publié 5 annexes ordinaires à ce document et 1 annexe récapitulative.

Il nous reste une faible réserve de la nomenclature et de ses annexes, réserve calculée de façon à pouvoir faire face tout juste, si c'est nécessaire, à des besoins spéciaux.

Nous avons également en réserve un certain nombre de préfaces en langues française, allemande, anglaise, espagnole, hongroise, italienne, néerlandaise, polonaise, tchèque, et en trois langues (français, allemand, italien).

Travaux ordinaires du Bureau de l'Union.

Correspondance. Le nombre des pièces enregistrées, échangées en 1936 par nos services télégraphique et téléphonique, a été de 3299. Le nombre des correspondances reçues et expédiées par notre service des radiocommunications a atteint le chiffre de 3949.

Le service commun des expéditions a effectué 51 513 envois et les frais d'affranchissement correspondants se sont élevés à 43 142,35 francs suisses. La correspondance traitée par ce service accuse un total de 4470 pièces.

Les correspondances de minime importance n'ont pas été inscrites et ne sont pas comprises dans les totaux précités. Les circulaires, les lettres-circulaires et les notifications ne comptent chacune que pour une unité.

Circulaires. Les circulaires des services télégraphique et téléphonique, au nombre de 17 (du nº 1042 au nº 1058), ont traité les objets suivants:

Télégrammes de félicitations; liste des voies de communication télégraphiques internationales du régime européen et liste des voies de communication télégraphiques internationales du régime extra-européen; Conférence télégraphique et téléphonique internationale du Caire, 1938; carte des voies de radiocommunication entre points fixes (télégraphie); compte de l'exercice 1935; rapport de gestion pour 1935; statistique générale de la télégraphie, année 1934; statistique générale de la téléphonie, année 1934; supplément à la nomenclature des câbles formant le réseau sous-marin du globe; IXe commission de rapporteurs du C. C. I. T.; nomenclature des circuits téléphoniques internationaux; délais de transmission des télégrammes; avis émis par le Comité consultatif international télégraphique (C. C. I. T.); documents de la Ve réunion du Comité consultatif international télégraphique (C. C. I. T.).

Une lettre-circulaire concerne le cours international d'esperanto pour fonctionnaires des P. T. T.

Les circulaires du service des radiocommunications sont au nombre de 26 (du nº 387 au nº 412) et se rapportent aux sujets indiqués ci-après:

Radiotélégrammes de félicitations; Conférence internationale des radiocommunications du Caire, 1938; réédition de documents de service (nomenclatures, listes, etc.); compte de l'exercice 1935; dispositions facultatives des Règlements des radiocommunications; documentation de l'Organisation météorologique internationale; rapport de gestion pour 1935; réimpression des Règlements général et additionnel de Madrid; licences d'amateur; arrangements régionaux; statistique générale des radiocommunications, année 1935.

En outre, 41 lettres-circulaires ont été adressées, soit à l'ensemble des administrations, soit à certaines d'entre elles. Elles concernent les objets suivants: rapports et graphiques concernant les mesures de fréquences effectuées par les laboratoires de contrôle de la commission technique de l'U. I. R.; réunions de cette Union; réunion intercontinentale des organismes de radiodiffusion; ratification de la Convention européenne de radiodiffusion; cours international d'esperanto pour fonctionnaires des P. T. T.; affaires relatives au C. C. I. R.; taxes de stations de navire; amélioration de la qualité des circuits téléphoniques affectés aux relais européens et intercontinentaux de programmes musicaux; émissions d'ondes étalonnées.

Notifications. Les notifications, au nombre de 175, comprennent 150 télégrammes-circulaires et 25 notifications imprimées (nos 249—273) avec 9 annexes.

Les premiers se rapportent, pour la plupart, aux paiements des comptes afférents aux télécommunications, à des interruptions ou rétablissements de communications télégraphiques ou radiotélégraphiques internationales et à des restrictions apportées à la correspondance télégraphique ou radiotélégraphique internationale ou à la suppression de restrictions; les autres ont pour objet de porter à la connaissance des administrations de l'Union les renseignements de diverses natures notifiés au Bureau de l'Union et dont suit l'énumération des plus importants: Conférences du Caire, 1938; adhésion aux actes de Madrid (1932); ratification, approbation ou application des actes de Madrid (1932); Comité consultatif international des radiocommunications (C. C. I. R.); Comité consultatif international télégraphique (C. C. I. T.); Comité consultatif international téléphonique (C. C. I. F.); mutations dans les administrations; restrictions apportées à la correspondance télégraphique et radiotélégraphique internationale ou suppressions de restrictions; fixation ou modification de l'équivalent du franc-or dans divers pays; modification temporaire de l'heure légale dans certains pays; application des dispositions facultatives des Règlements; adresses d'administrations, de compagnies exploitantes et d'organismes internationaux; télégrammes spéciaux, de presse, à tarif réduit; radio-lettres; radiotélégrammes de nuit; modifications aux tableaux de tarifs A, B et C; tarifs de compagnies de câbles ou de t. s. f.; modifications à ces tarifs; ouverture de communications terrestres, sous-marines et radioélectriques; ouverture de bureaux télégraphiques, radioélectriques et de stations côtières; modifications aux nomenclatures radiotélégraphiques; indicatifs d'appel; service de phototélégrammes; comptes télégraphiques et radiotélégraphiques; taxes terrestres, intérieures et de bord; franchises télégraphique et téléphonique pour les délégués à des réunions internationales; liste des stations radio fermées provisoirement ou rouvertes; relevé mensuel des interruptions et rétablissements de voies de communication internationales; relevé mensuel des restrictions de service.

Publications du Bureau de l'Union.

Documents des conférences.

	Nombre d'exemplaires en magasin
Conférence télégraphique de Londres, 1903	154
Conférence télégraphique de Lisbonne, 1908	22
Conférence télégraphique de Paris, 1925	317
Conférence télégraphique de Bruxelles, 1928	499
Conférence télégraphique de Madrid, 1932	307
Conférence radiotélégraphique de Berlin, 1906	(épuisé)
Conférence radiotélégraphique de Londres, 1912	366
Conférence radiotélégraphique de Washington, 1927	511
Conférence radiotélégraphique de Madrid, 1932	363
Conférence radioélectrique européenne de Prague, 1929	580
Conférence européenne de radiodiffusion de Lucerne, 1933	132

Documents des comités.

Comité d'étude du langage convenu, Cortina d'Ampezzo (1926)	397
Comité consultatif international télégraphique:	
a) Avis émis par le comité (Berlin, 1926)	1
b) Documents de la 1re réunion du comité (Berlin, 1926)	179
c) Avis émis par le comité (Berlin, 1929)	79
d) Documents de la 2e réunion du comité (Berlin, 1929)	60
e) Avis émis par le comité (Berne, 1931)	71
f) Documents de la 3e réunion du comité (Berne, 1931)	73
g) Avis émis par le comité (Praha, 1934)	47
h) Documents de la 4e réunion du comité (Praha, 1934)	16
i) Avis émis par le comité (Varsovie, 1936)	213
j) Documents de la 5e réunion du comité (Varsovie, 1936)	263
Comité consultatif international des radiocommunications:	
a) Avis émis par le comité (La Haye, 1929)	(épuisé)
b) Documents de la 1re réunion du comité (La Haye, 1929)	387
c) Avis émis par le comité (Copenhague, 1931)	321

	Nombre d'exemplaires en magasin
d) Documents de la 2e réunion du comité (Copenhague, 1931)	308
e) Avis émis par le comité (Lisbonne, 1934)	233
f) Documents de la 3e réunion du comité (Lisbonne, 1934)	346

Conventions, Règlements, tableaux, protocoles.

Convention internationale des télécommunications, Madrid, 1932	723
Règlement télégraphique annexé à la Convention internationale des télécommunications, avec Protocole final audit Règlement	355
Règlement téléphonique annexé à la Convention internationale des télécommunications	132
Règlement général des radiocommunications annexé à la Convention internationale des télécommunications avec Protocole final audit Règlement, Règlement additionnel des radiocommunications annexé à la Convention internationale des télécommunications et Protocole additionnel aux actes de la Conférence radiotélégraphique internationale de Madrid, signé par les gouvernements de la région européenne	*)
Tableau A des taxes du régime européen, 1re édition (revision de Madrid), 1932	94
Tableau B des taxes du régime extra-européen, 1re édition (revision de Madrid), 1932	22
Tableau C, 1re édition (revision de Madrid), 1932	101
Toutes les modifications et adjonctions ont été publiées, généralement sous forme de suppléments, sur des feuilles volantes qui ont été insérées dans les notifications ordinaires.	
Tableau indiquant la manière dont sont traités, par les diverses administrations et compagnies privées, les télégrammes en langage secret, les télégrammes spéciaux, les télégrammes de presse, les télégrammes différés, etc., édition 1933	36
Les modifications sont publiées dans nos notifications ordinaires.	
Tableau indiquant comment sont traités, par les diverses administrations et par les exploitations privées, les radiotélégrammes privés rédigés en langage secret, les radiotélégrammes météorologiques, les radiotélégrammes avec réponse payée, etc., édition 1936	283
Les modifications sont publiées dans nos notifications ordinaires.	
Projet de Convention et de Règlement élaboré par la Conférence préliminaire de Washington (1920), revisé en conformité des conclusions du Comité technique de radiocommunications réuni à Paris en 1921.	
Texte français	149
Texte anglais	178
Convention européenne de radiodiffusion de Lucerne, 1933, avec Plan de Lucerne et Protocole final annexés	148

Cartes télégraphiques, téléphoniques et radiotélégraphiques.

Cartes schématiques des voies de communication télégraphiques internationales, 1935 (atlas)	217
Carte des voies de communication par t. s. f., 1927	411
Carte schématique et liste des câbles téléphoniques internationaux d'Europe, juillet 1935	105
Carte des circuits internationaux d'Europe pour la transmission de la musique, 1935	88
Carte des stations côtières ouvertes à la correspondance publique, publiée sous forme d'atlas de 9 feuilles, 3e édition (1935)	236

Nomenclatures et listes.

Télégraphie et téléphonie :

Nomenclature des câbles formant le réseau sous-marin du globe, 13e édition, 1934	231
Nomenclature des voies de radiocommunication entre points fixes (télégraphie), édition 1934	410
Nomenclature des circuits téléphoniques internationaux, édition 1934	46
Liste des voies de communication télégraphiques internationales, 1936	334

*) Le stock de ce document étant épuisé, nous avons procédé à une réimpression (voir nos circulaires nos 395 du 16 mars et 399 du 14 mai 1936). Il reste 192 exemplaires de ce tirage spécial.

Radiocommunications:

Au nombre des travaux importants effectués dans le courant de l'année 1936, il y a lieu de signaler ceux occasionnés par la réédition de certaines nomenclatures des stations radioélectriques, par la publication des suppléments à la nomenclature des stations effectuant des services spéciaux, à la nomenclature des stations de radiodiffusion, à la liste des fréquences, à la nomenclature des stations fixes et à la liste alphabétique des indicatifs d'appel.

Conformément aux dispositions réglementaires les nomenclatures des stations radioélectriques sont publiées en fascicules séparés, ainsi qu'il suit:

I. Nomenclature des stations côtières et de navire;
II. Nomenclature des stations aéronautiques et d'aéronef;
III. Nomenclature des stations effectuant des services spéciaux;
IV. Nomenclature des stations fixes (Index à la liste des fréquences pour les stations fixes en service);
V. Nomenclature des stations de radiodiffusion.

	Nombre d'exemplaires en magasin
Nomenclature des stations côtières et de navire (6e édition, mars 1936, et 7e édition, septembre 1936)	656 (7e édition)
Ce document, publié en une édition mixte française-anglaise-allemande, comptait 548 pages pour la 6e édition tirée à 16 600 exemplaires. La 7e édition compte 573 pages et il en a été tiré 15 000 exemplaires.	
Nomenclature des stations aéronautiques et d'aéronef (6e édition, mai 1936, et 7e édition, novembre 1936)	258 (7e édition)
Ce document, publié en une édition mixte française-anglaise, comptait 220 pages pour la 6e édition dont il a été tiré 3800 exemplaires. La 7e édition compte 240 pages et le tirage a été de 3900 exemplaires.	
Nomenclature des stations effectuant des services spéciaux (6e édition, juillet 1936).	
Ce document, publié en éditions distinctes française, anglaise et allemande, compte 268 pages.	
Le texte français a été tiré à 2400 exemplaires	483
Le texte anglais a été tiré à 9200 exemplaires	541
Le texte allemand a été tiré à 1450 exemplaires	39
La 6e édition de ce document a été complétée, en 1936, par un supplément de 9 pages. Les modifications et corrections correspondant à ce supplément ont fait l'objet de 8 pages d'impression.	
Nomenclature des stations fixes (Index à la liste des fréquences pour les stations fixes en service) (3e édition, avril 1936).	
Ce document compte 152 pages. Il en a été tiré 3300 exemplaires	120
La 3e édition de ce document a été complétée en 1936 par 9 suppléments récapitulatifs (nos 1 à 9). Le dernier supplément comptait 38 pages. Les modifications et corrections correspondant à ces 9 suppléments ont fait l'objet de 42 pages d'impression.	
Nomenclature des stations de radiodiffusion (6e édition, décembre 1935).	
Ce document, publié en une édition mixte française-anglaise, compte 107 pages.	
Il en a été tiré 2200 exemplaires	45
La 6e édition de ce document a été complétée, en 1936, par 2 suppléments. Le dernier supplément à la 6e édition comportait 28 pages d'états signalétiques. Les modifications et corrections correspondant à ces 2 suppléments ont fait l'objet de 33 pages d'impression.	
Liste alphabétique des indicatifs d'appel des stations fixes, terrestres et mobiles (6e édition, mai 1936).	
Ce document, réédité en 1936, compte 210 pages. Il en a été tiré:	
17 000 exemplaires du type A	1457
et 600 exemplaires du type B	53
La 6e édition de ce document a été complétée, en 1936, par 5 suppléments récapitulatifs. Le dernier supplément comptait 23 pages.	
Liste des fréquences (6e édition, mars 1936).	
Ce document, réédité en 1936, compte 421 pages. Il en a été tiré 1950 exemplaires	60
La 6e édition de cette liste a été complétée, en 1936, par 9 suppléments dont 4 récapitulatifs. Les suppressions (récapitulatives) correspondant à ces suppléments ont fait l'objet de 59 pages d'impression.	
Liste des abréviations à employer dans les radiocommunications (tirage spécial de l'appendice 9 au Règlement général des radiocommunications)	2250
Tableau de répartition des bandes de fréquences (tirage spécial du tableau figurant au § 7 de l'art. 7 du Règlement général des radiocommunications)	1434

Statistiques.

Statistique générale de la télégraphie afférente à l'année 1934	200
Statistique générale de la téléphonie afférente à l'année 1934	200
Statistique générale des radiocommunications afférente à l'année 1935	200

Nous disposons aussi d'un certain nombre d'exemplaires des statistiques précitées relatives aux années précédentes, à l'exception de celles des années 1878, 1880 à 1883, 1890, 1892 et 1893 (télégraphie), et de l'année 1909 (radiocommunications) qui sont épuisées.

Le Journal.

Avec l'année 1936, le Journal des télécommunications a achevé sa 3e année d'existence, et sa 68e si l'on prend en considération les soixante-cinq années de vie de ce périodique sous le titre de « Journal télégraphique ».

Le prix d'abonnement à cet organe, qui se compose de douze fascicules, est resté le même qu'en 1935, soit 10 francs suisses pour l'étranger et 9 francs pour la Suisse. Son format non plus n'a pas varié.

Le volume de 1936 comporte 352 pages et, pour un certain nombre d'articles, des illustrations, figures et schémas.

Conformément à l'usage établi, un article du numéro de janvier expose, pour l'exercice écoulé, la situation des multiples services de la télécommunication dans l'Union internationale en 1935.

Dix numéros renferment un ou plusieurs comptes rendus détaillés sur les réunions de comités consultatifs et d'organismes internationaux se rattachant au domaine des télécommunications.

Les rubriques ordinaires, comme celles de la technique, de la législation, etc. ont été normalement alimentées; celle des nouvelles a reflété les principaux événements mondiaux de l'année ayant trait aux services divers des télécommunications.

En bref, le Bureau de l'Union s'est attaché à maintenir et, si possible, à augmenter l'intérêt de l'organe dont il s'agit.

D'ailleurs, les tables chronologique et analytique des matières, qui accompagnent le numéro de décembre, donnent un aperçu détaillé sur l'ensemble des matières traitées dans le Journal.

Le « Journal des télécommunications » a été tiré à 2300 exemplaires dont 150 de réserve.

Quant aux années précédentes, les trois premiers volumes (années 1869 à 1877) et le volume XXXVI (année 1912) sont épuisés; il existe, en revanche, un certain nombre des autres volumes.

	Nombre d'exemplaires en magasin
Table alphabétique générale des matières contenues dans le Journal télégraphique de 1869 à 1910	350
Table alphabétique générale des matières contenues dans le Journal télégraphique de 1911 à 1930	450

Publications diverses.

L'Union télégraphique internationale (1865—1915). Mémoire commémoratif, édité à l'occasion du cinquantenaire de l'Union télégraphique	154
Répertoire analytique pour faciliter la recherche des tarifs et autres renseignements utiles, encore en vigueur au 1er avril 1911, contenus dans les différentes notifications . . .	37
Nouveau vocabulaire officiel pour la rédaction des télégrammes en langage convenu, en 4 volumes et un appendice (1901); collections complètes à disposition	2
Dictionnaire télégraphique officiel de l'Administration chinoise pour les télégrammes différés originaires ou à destination de la Chine (publié par l'Administration chinoise)	599

Comptabilité.

Une revision de la comptabilité a été faite le 17 juin 1936 par le Contrôle fédéral des finances. Elle a montré que les écritures étaient correctement tenues.

Services télégraphique et téléphonique.

1. Fonds de prévoyance.

(Etabli par décision de la Conférence de Londres en 1879.)

	francs suisses	francs suisses
Le fonds de prévoyance s'élevait, à la fin de 1935, à la somme de		636 295, 04
Augmentation en 1936:		
Capitalisation des intérêts	26 887, 89	
Versement du Bureau de l'Union	188, 77	
Gain sur les cours	832, 50	
		27 909, 16
		664 204, 20
Diminution en 1936:		
Pensions de MM. Vallotton, 1er secrétaire, et Patocchi, secrétaire-adjoint, fonctionnaires retraités		19 332, 80
Fortune du fonds de prévoyance au 31 décembre 1936		644 871, 40

Ce fonds était placé comme il suit:

Taux	Genre de titre	Valeur nominale	Cours	Valeur d'inventaire
	Obligations:	francs suisses	francs suisses	francs suisses
3 %	Emprunt fédéral, 1903	38 000. —	76. —	28 880. —
5 %	Emprunt fédéral, 1925	83 000. —	100. —	83 000. —
4½%	Emprunt fédéral, 1926	3 000. —	100. —	3 000. —
4½%	Emprunt fédéral, 1930	52 000. —	100. —	52 000. —
4 %	Emprunt fédéral, 1930	70 000. —	97. —	67 900. —
3½%	Emprunt fédéral, 1932/1933	65 000. —	90. —	58 500. —
4 %	Emprunt fédéral, 1936	37 000. —	96. —	35 520. —
4 %	Emprunt des chemins de fer fédéraux, 1923	63 000. —	95. —	59 850. —
4½%	Emprunt des chemins de fer fédéraux, 1928	15 000. —	98. —	14 700. —
4 %	Emprunt des chemins de fer fédéraux, 1931	15 000. —	94. —	14 100. —
4 %	Emprunt des chemins de fer fédéraux, 1934	130 000. —	95. —	123 500. —
3 %	Canton de Berne, 1895	31 000. —	76. —	23 560. —
3¾%	Canton de Thurgovie, 1933	15 000. —	98. —	14 700. —
3½%	Canton de Vaud, 1904	10 000. —	90. —	9 000. —
3½%	Canton de Vaud, 1933	35 500. —	92. —	32 660. —
3½%	Lettres de gages des instituts hypothécaires, série X, 1933	13 000. —	86. —	11 180. —
	Valeur des titres			632 050. —
	Avoir à la Caisse d'Etat fédérale			12 821, 40
	Fortune au 31 décembre 1936			644 871, 40

2. Comptes.

Le résultat général du compte de l'exercice 1936 est le suivant:

Le budget ouvrait au Bureau de l'Union	Service ordinaire	Service extraordinaire	Total
	francs suisses	francs suisses	francs suisses
des crédits se montant à	236 700. —	27 000. —	263 700. —
et évaluait les recettes à	45 200. —	1 000. —	46 200. —
Différence	191 500. —	26 000. —	217 500. —
Les dépenses se sont élevées à	211 292, 83	22 139, 64	233 432, 47
et les recettes ont atteint	44 653, 27	1 686, 20	46 339, 47
Différence à répartir à titre de parts contributives	166 639, 56[1])	20 453, 44[2])	187 093. —

[1]) Somme équivalant, au 31 décembre 1936, à 118 184 francs-or.
[2]) Somme équivalant, au 31 décembre 1936, à 14 505 francs-or.

(Services télégraphique et téléphonique [suite])

Cette somme de 187 093 francs suisses, divisée par 817, nombre des unités contributives d'après la classification des Etats contractants arrêtée au 31 décembre 1936, donne 229 francs suisses par unité, dont 203, 95 francs suisses pour le service ordinaire et 25, 05 francs suisses pour le service extraordinaire.

Tableau de répartition.

Classe	Nombre des administrations	Unités par classe	Total des unités	Montant de l'unité	Montant par classe	Total de la contribution
					francs suisses	francs suisses
I	12	25	300	229 francs suisses	5 725. —	68 700. —
II	2	20	40		4 580. —	9 160. —
III	10	15	150		3 435. —	34 350. —
IV	12	10	120		2 290. —	27 480. —
V	15	5	75		1 145. —	17 175. —
VI	44	3	132		687. —	30 228. —
	95		817			187 093. —

Le total des sommes à recouvrer au 31 décembre 1936 s'élevait à 277 317, 44 francs suisses.

Bilan au 31 décembre 1936.

Actif.	francs suisses	Passif.	francs suisses
Caisse	189, 65	Créditeurs	189, 65
Débiteurs à fin 1935 *). . .	49 322, 39	Caisse d'Etat fédérale . .	277 317, 44
Débiteurs de l'année 1936 .	40 902, 05		
Parts contributives 1936:			
Service ordinaire	166 639, 56[1])		
» extraordinaire . .	20 453, 44[2])		
	277 507, 09		277 507, 09

*) Années 1930/31: comptes impayés par 2 administrations.
Année 1932: » . » » 2 »
» 1933: » » » 5 »
» 1934: » » » 9 »
» 1935: » » » 17 » et 1 exploitation privée.

Compte de profits et pertes au 31 décembre 1936.

	francs suisses		francs suisses
Recettes, service ordinaire .	44 653, 27	Dépenses, service ordinaire .	211 104, 06
Vente de documents des conférences	1 686, 20	Versement au fonds de prévoyance	188, 77
Parts contributives:		Frais spéciaux des conférences	22 139, 64
Service ordinaire	166 639, 56[1])		
» extraordinaire . .	20 453, 44[2])		
	233 432, 47		233 432, 47

[1]) Somme équivalant, au 31 décembre 1936, à 118 184 francs-or.
[2]) Somme équivalant, au 31 décembre 1936, à 14 505 francs-or.

(Services télégraphique et téléphonique [suite])

3. Compte de l'exercice 1936 et budget pour l'année 1937.

Service ordinaire.

Dépenses.

Budget de 1936 francs suisses	Budget de 1936 francs suisses		Compte de 1936 francs suisses	Compte de 1936 francs suisses	Budget pour 1937 [8] francs suisses	Budget pour 1937 [8] francs suisses
		I. Personnel				
107 715,60		1. Traitements	105 639,10 [1]		107 572,75 [9]	
19 867,35		2. Assurances	19 817,70 [2]		20 023,15 [10]	
4 893.—		3. Aides de bureau	4 835,50		5 005,50	
—.—		4. Gratifications	—.—		—.—	
	132 475,95			130 292,30		132 601,40 [11]
	300.—	**II. Frais de voyages**		—.—		300.—
	7 812,50	**III. Loyers**		7 812,50		8 650.—
		IV. Matériel de bureau				
700.—		1. Livres, cartes, journaux, etc. .	377,05		800.—	
2 000.—		2. Mobilier	1 896,10		2 200.—	
	2 700.—			2 273,15		3 000.—
		V. Frais généraux de bureau				
1 500.—		1. Fournitures de bureau	930,90		1 650.—	
1 450.—		2. Eclairage, chauffage, etc. . .	1 166.—		1 725.—	
4 000.—		3. Affranchissements, expéditions	3 653.—		4 525.—	
1 720.—		4. Service	1 677.—		2 000.—	
	8 670.—			7 426,90		9 900.—
		VI. Imprimés				
11 300.—		1. Journal des télécommunications	9 208,30		13 350.—	
38 000.—		2. Nomenclature des bureaux . .	29 865,50 [3]		41 800.—	
2 000.—		3. Statistiques	1 795,90		2 000.—	
1 000.—		4. Tarifs	74,30		3 100.—	
8 400.—		5. Cartes	1 918,10 [4]		1 800.—	
8 800.—		6. Notifications et circulaires . .	5 545,75		8 800.—	
8 300.—		7. Imprimés divers.	5 813,85 [5]		9 200.—	
	77 800.—			54 221,70		80 050.—
	441,55	**VII. Imprévu**		3 043,71 [6]		748,60
	6 500.—	**VIII. Divers**		6 222,57 [7]		1 500.—
	236 700.—	Total des dépenses		211 292,83		236 750.—

Recettes.

		I. Vente d'imprimés				
2 100.—		1. Journal des télécommunications	2 688,54		2 100.—	
34 450.—		2. Nomenclature des bureaux . .	32 322,10		40 000.—	
200.—		3. Statistiques	160.—		170.—	
50.—		4. Tarifs	82.—		660.—	
1 500.—		5. Cartes	900,70		420.—	
5 000.—		6. Notifications et circulaires . .	4 545,15		4 400.—	
1 800.—		7. Imprimés divers.	744,33		2 100.—	
	45 100.—			41 442,82		49 850.— [12]
	100.—	**II. Imprévu**		3 210,45 [6]		100.—
	—.—	**III. Solde actif de l'année dernière** . .		—.—		—.—
	45 200.—			44 653,27		49 950.—
	191 500.—	**IV. Parts contributives des Etats**		166 639,56 [15]		186 800.— [13]
	236 700.—	Total des recettes		211 292,83		236 750.—

Service extraordinaire.

Dépenses	27 000.—	**IX. Frais spéciaux des conférences** .		22 139,64	38 000.—
Recettes		**Vente de documents des conférences**		1 686,20	1 000.—
	1 000.—				
	26 000.—	**Parts contributives des Etats**		20 453,44 [16]	37 000.— [14]

[1]) Effectivement 115 471,50 fr. s., dont 9832,40 fr. s. répartis entre le C.C.I.T., Varsovie, 1936, et les frais spéciaux des conférences. — [2]) Effectivement 21 292,55 fr. s. dont 1474,85 fr. s. répartis entre le C.C.I.T., Varsovie, 1936, et les frais spéciaux des conférences. — [3]) Certains renseignements annoncés pour publication dans la nomenclature en 1936 ne nous sont pas parvenus. — [4]) Ensuite d'une consultation (voir circulaires n° 1045 et 1053) la Carte des voies de radiocommunication entre points fixes (Télégraphie) n'a pas été rééditée. — [5]) Le crédit prévu pour la publication de la nomenclature des circuits téléphoniques internationaux n'a été engagé qu'en partie en 1936. — [6]) Dont 2776,60 fr. s. d'intérêts moratoires perçus en application des dispositions de l'art. 17, § 3 (5) de la Convention internationale des télécommunications, Madrid, 1932, et versés à la Caisse d'Etat fédérale. [7]) Dont 188,77 fr. s. versés au fonds de prévoyance pour arrondir au franc la part contributive. — [8]) Pour faire face à toute éventualité, nous avons tenu compte, dans nos prévisions, d'une hausse possible des prix, et majoré de 5 ou 10 %, suivant le cas, celles des positions qui nous paraissent être sujettes aux conséquences éventuelles de la dévaluation du franc suisse. — [9]) Effectivement 117 448,50 fr. s., dont 9 875,75 fr. s. à charge des frais spéciaux des conférences. — [10]) Effectivement 21 551,70 fr. s., dont 1528,55 fr. s. à charge des frais spéciaux des conférences. — [11]) Effectivement 144 005,70 fr. s., compte tenu des notes [8]) et [10]). — [12]) Y compris une majoration de 15 % pour frais généraux, applicable à chaque document. — [13]) Correspondant à 132 482 francs-or, sur la base de 1,41 franc suisse équivalant à 1 franc-or. Le crédit alloué par l'article 91 (1) du Règlement télégraphique annexé à la Convention internationale des télécommunications de Madrid, 1932, s'élève à 200 000 francs-or. — [14]) Correspondant à 26 241 francs-or, sur la base de 1,41 franc suisse équivalant à 1 franc-or. — [15]) Correspondant à 118 184 francs-or, au 31 décembre 1936. — [16]) Correspondant à 14 505 francs-or, au 31 décembre 1936.

Service des radiocommunications.

1. Fonds de prévoyance.

(Etabli par décision de la Conférence de Londres en 1912.)

	francs suisses	francs suisses
Le fonds de prévoyance s'élevait, à la fin de 1935, à la somme de		336 348, 37
Augmentation en 1936:		
Capitalisation des intérêts	14 091, 67	
Versement du Bureau de l'Union	171, 61	
Gain sur les cours	822, 50	
		15 085, 78
Fortune du fonds de prévoyance au 31 décembre 1936		351 434, 15

Ce fonds était placé comme il suit:

Taux	Genre de titre	Valeur nominale	Cours	Valeur d'inventaire
		francs suisses	francs suisses	francs suisses
	Obligations:			
5 %	Emprunt fédéral, 1925	6 000. —	100. —	6 000. —
4½ %	Emprunt fédéral, 1926	23 000. —	100. —	23 000. —
4½ %	Emprunt fédéral, 1930	64 000. —	100. —	64 000. —
4 %	Emprunt fédéral, 1930	5 000. —	97. —	4 850. —
3½ %	Emprunt fédéral, 1932/1933	35 000. —	90. —	31 500. —
4 %	Emprunt fédéral, 1936	21 000. —	96. —	20 160. —
4 %	Emprunt des chemins de fer fédéraux, 1923	7 000. —	95. —	6 650. —
4 %	Emprunt des chemins de fer fédéraux, 1931	15 000. —	94. —	14 100. —
4 %	Emprunt des chemins de fer fédéraux, 1934	50 000. —	95. —	47 500. —
4 %	Emprunt du canton de Genève, 1933 . .	25 000. —	80. —	20 000. —
3¾ %	Canton de Thurgovie, 1933	35 000. —	98. —	34 300. —
3½ %	Canton de Vaud, 1904	3 500. —	90. —	3 150. —
3½ %	Canton de Vaud, 1933	5 000. —	92. —	4 600. —
3½ %	Lettres de gages des instituts hypothécaires, série X 1933	43 000. —	86. —	36 980. —
4 %	Lettres de gages des banques cantonales, série X 1935	20 000. —	100. —	20 000. —
	Valeur des titres			336 790. —
	Avoir à la Caisse d'Etat fédérale			14 644, 15
	Fortune au 31 décembre 1936			351 434, 15

2. Comptes.

Le résultat général du compte de l'exercice 1936 est le suivant:

Le budget ouvrait au Bureau de l'Union	Service ordinaire	Service extraordinaire	Total
	francs suisses	francs suisses	francs suisses
des crédits se montant à	425 100. —	9 500. —	434 600. —
et évaluait les recettes à	226 770. —	2 000. —	228 770. —
Différence	198 330. —	7 500. —	205 830. —
Les dépenses se sont élevées à	427 841, 64	5 482, 06	433 323, 70
et les recettes ont atteint	242 314, 05	1 589, 65	243 903, 70
Différence à répartir à titre de parts contributives	185 527, 59[1])	3 892, 41[2])	189 420. —

Cette somme de 189 420 francs suisses, divisée par 924, nombre des unités contributives d'après la classification des Etats contractants arrêtée au 31 décembre 1936, donne 205 francs suisses par unité, dont 200, 80 francs suisses pour le service ordinaire et 4, 20 francs suisses pour le service extraordinaire.

[1]) Somme équivalant, au 31 décembre 1936, à 131 580 francs-or.
[2]) Somme équivalant, au 31 décembre 1936, à 2 760 francs-or.

(Service des radiocommunications [suite])

Tableau de répartition.

Classe	Nombre des administrations	Unités par classe	Total des unités	Montant de l'unité	Montant par classe	Total de la contribution
					francs suisses	francs suisses
I	14	25	350	205 francs suisses	5 125.—	71 750.—
II	1	20	20		4 100.—	4 100.—
III	14	15	210		3 075.—	43 050.—
IV	12	10	120		2 050.—	24 600.—
V	16	5	80		1 025.—	16 400.—
VI	48	3	144		615.—	29 520.—
	105		924			189 420.—

Le total des sommes à recouvrer au 31 décembre 1936 s'élevait à 446 596, 51 francs suisses.

Bilan au 31 décembre 1936.

Actif.	francs suisses	Passif.	francs suisses
Caisse	1 832, 05	Créditeurs	1 832, 05
Débiteurs à fin 1935*) . .	90 277, 71	Caisse d'Etat fédérale . .	446 596, 51
Débiteurs de l'année 1936 .	166 898, 80		
Parts contributives 1936:			
Service ordinaire	185 527, 59 [1])		
» extraordinaire .	3 892, 41 [2])		
	448 428, 56		448 428, 56

*) Année 1927: comptes impayés par 1 administration.
» 1928: » » » 1 »
» 1929: » » » 1 »
» 1930: » » » 3 administrations.
» 1931: » » » 4 »
» 1932: » » » 5 »
» 1933: » » » 9 »
» 1934: » » » 14 »
» 1935: » » » 21 » et 1 exploitation privée.

Compte de profits et pertes au 31 décembre 1936.

	francs suisses		francs suisses
Recettes, service ordinaire .	242 314, 05	Dépenses, service ordinaire	427 670, 03
Vente de documents des conférences	1 589, 65	Versement au fonds de prévoyance	171, 61
Parts contributives:		Frais spéciaux des conférences	5 482, 06
Service ordinaire	185 527, 59 [1])		
» extraordinaire .	3 892, 41 [2])		
	433 323, 70		433 323, 70

[1]) Somme équivalant, au 31 décembre 1936, à 131 580 francs-or.
[2]) Somme équivalant, au 31 décembre 1936, à 2 760 francs-or.

(Service des radiocommunications [suite])

3. Compte de l'exercice 1936 et budget pour l'année 1937.

Service ordinaire.

Dépenses.

Budget de 1936 francs suisses	francs suisses		Compte de 1936 francs suisses	francs suisses	Budget pour 1937 [9] francs suisses	francs suisses
		I. Personnel				
154 423,25		1. Traitements	150 720,20 [1]		135 888,50 [10]	
22 876,10		2. Assurances	23 016,15 [2]		20 270,10 [11]	
15 630.—		3. Aides de bureau	14 174,75 [3]		13 435,40 [12]	
974,40		4. Gratifications	950,90 [4]		—.—	
	193 903,75			**188 862.—**		**169 594.— [13]**
	300.—	**II. Frais de voyages**		**—.—**		**300.—**
	7 812,50	**III. Loyers**		**7 812,50**		**8 650.—**
		IV. Matériel de bureau				
900.—		1. Livres, cartes, journaux, etc.	651,84		1 000.—	
2 000.—		2. Mobilier	1 879,95		3 000.—	
	2 900.—			**2 531,79**		**4 000.—**
		V. Frais généraux de bureau				
1 500.—		1. Fournitures de bureau	1 035,25		1 650.—	
1 450.—		2. Eclairage, chauffage, etc.	1 247,15		1 725.—	
4 000.—		3. Affranchissements, expéditions	3 977,50		4 525.—	
1 720.—		4. Service	1 698,15		2 000.—	
	8 670.—			**7 958,05**		**9 900.—**
		VI. Imprimés				
12 300.—		1. Journal des télécommunications	9 474,95		14 000.—	
122 300.—		2. Nomenclatures des stations	133 235,51 [5]		124 200.—	
32 500.—		3. Liste des indicatifs d'appel	32 033,10		35 850.—	
300.—		4. Statistique	291,80		350.—	
100.—		5. Carte des stations	9,55		50.—	
10 300.—		6. Notifications et circulaires	6 657,95		10 750.—	
30 000.—		7. Liste des fréquences	29 254,49		35 750.—	
1 200.—		8. Imprimés divers	1 883,85 [6]		550.—	
	209 000.—			**212 841,20**		**221 500.—**
	413,75	**VII. Imprévu**		**6 001,59** [7]		**756.—**
	2 100.—	**VIII. Divers**		**1 834,51** [8]		**1 100.—**
	425 100.—	Total des dépenses		**427 841,64**		**415 800.—**

Recettes.

		I. Vente d'imprimés				
2 100.—		1. Journal des télécommunications	2 676,45		2 100.—	
155 000.—		2. Nomenclatures des stations	163 695,26		143 000.—	
42 500.—		3. Liste des indicatifs d'appel	45 832,47		47 300.—	
70.—		4. Statistique	66,35		80.—	
500.—		5. Carte des stations	86,45		100.—	
7 000.—		6. Notifications et circulaires	2 893,25		4 400.—	
19 400.—		7. Liste des fréquences	20 847,15		20 500.—	
100.—		8. Imprimés divers	268,87		120.—	
	226 670.—			**236 366,25**		**217 600.— [14]**
	100.—	**II. Imprévu**		**5 947,80** [7]		**100.—**
	—.—	**III. Solde actif de l'année dernière**		**—.—**		**—.—**
	226 770.—			**242 314,05**		**217 700.—**
	198 330.—	**IV. Parts contributives des Etats**		**185 527,59** [17]		**198 100.— [15]**
	425 100.—	Total des recettes		**427 841,64**		**415 800.—**

Service extraordinaire.

Dépenses	**9 500.—**	**IX. Frais spéciaux des conférences**		**5 482,06**	**80 000.—**
Recettes		**Vente de documents des conférences**		**1 589,65**	**2 000.—**
	7 500.—	**Parts contributives des Etats**		**3 892,41** [18]	**78 000.— [16]**

[1]) Effectivement 155 729,55 fr. s., dont 5009,35 fr. s. répartis entre le C. C. I. R., Bucarest, 1937, et les frais spéciaux des conférences. — [2]) Effectivement 23 767,55 fr. s., dont 751,40 fr. s. répartis entre le C. C. I R., Bucarest, 1937, et les frais spéciaux des conférences. — [3]) Effectivement 15 398,30 fr. s., dont 1223,55 fr. s. à charge du C. C. I. R., Bucarest, 1937. — [4]) Pour ancienneté de service. — [5]) Les renseignements publiés dans les cinq nomenclatures des stations ont dépassé les prévisions. — [6]) Une refonte complète du Tableau des radiotélégrammes spéciaux (Tableau vert) a occasionné un dépassement de crédit. — [7]) Dont 5663,05 fr. s. d'intérêts moratoires perçus en application des dispositions de l'art. 17, § 3 (5) de la Convention internationale des télécommunications, Madrid, 1932, et versés à la Caisse d'Etat fédérale. — [8]) Dont 171,61 fr. s. versés au fonds de prévoyance pour arrondir au franc la part contributive. — [9]) Pour faire face à toute éventualité, nous avons tenu compte dans nos prévisions, d'une hausse possible des prix, et majoré de 5 ou 10 %, suivant le cas, celles des positions qui nous paraissent être sujettes aux conséquences éventuelles de la dévaluation du franc suisse. — [10]) Effectivement 158 791,50 fr. s., dont 22 903 fr. s. répartis entre le C. C. I. R., Bucarest, 1937, et les frais spéciaux des conférences. — [11]) Effectivement 23 811,95 fr. s., dont 3541,85 fr. s. répartis entre le C. C. I. R., Bucarest, 1937, et les frais spéciaux des conférences. [12]) Effectivement 15 846,50 fr. s., dont 2411,10 fr. s. répartis entre le C. C. I. R., Bucarest, 1937, et les frais spéciaux des conférences. — [13]) Effectivement 198 449,95 fr. s. compte tenu des notes [10]), [11]) et [12]). — [14]) Y compris une majoration de 40 % pour frais généraux, applicable à chaque document. [15]) Correspondant à 140 496 francs-or, sur la base de 1,41 franc suisse équivalant à 1 franc-or. Le crédit alloué par l'article 32 (1) du Réglement général des radiocommunications annexé à la Convention internationale des télécommunications de Madrid, 1932, s'élève à 200 000 francs-or. — [16]) Correspondant à 55 319 francs-or, sur la base de 1,41 franc suisse équivalant à 1 franc-or. — [17]) Correspondant à 131 580 francs-or, au 31 décembre 1936. — [18]) Correspondant à 2760 francs-or, au 31 décembre 1936.

BERNE, le 1er mars 1937.

LE DIRECTEUR:
F. v. ERNST.